

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 15 DECEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Décembre 2010

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **29**  
présents : **24**  
votants : **27**

**OBJET :**

**BUDGET  
GENERAL  
VILLE DE  
L'AIGLE**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

**DECISION  
MODIFICATIVE  
N°4**

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Une Décision Modificative est soumise à l'approbation du Conseil Municipal concernant le budget général de la Ville de L'AIGLE.

*Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,*

**ADOpte la Décision Modificative n° 4 du budget général de la ville telle que présentée sur l'annexe jointe à la présente délibération.**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **20 DEC. 2010**

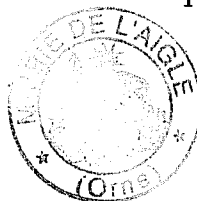
Publié

le : **20 DEC. 2010**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

**Thierry PINOT**



Le Maire,  
  
**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 15 DECEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Décembre 2010

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 24  
votants : 27

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
POUR LE  
VERSEMENT  
D'AVANCES SUR  
SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT  
2010**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

**Absents ou excusés :** Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le calendrier budgétaire d'une collectivité locale impose que le budget de cette dernière soit impérativement voté au 30 mars de l'année en cours, soit avec un décalage de trois mois avec le début de l'année civile.

Ceci peut poser quelques problèmes de trésorerie pour les partenaires associatifs de la Ville de L'AIGLE pour lesquels la subvention municipale est importante. En effet, la réalisation des dépenses pour les associations s'effectue généralement sur un rythme mensuel régulier (c'est d'autant plus vrai pour les associations qui emploient des salariés).

Le CASA (Centre d'Animation Sociale de L'AIGLE) a sollicité la ville de L'AIGLE pour le versement d'une avance d'un montant de 20 000 € sur la subvention de fonctionnement 2011 et ce dès le mois de janvier 2011.

**Pour pallier à ces différents soucis financiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ordonnancer et liquider une avance de 20 000 € sur la subvention de fonctionnement 2011 qui sera allouée au CASA lors du vote du Budget Primitif.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Thierry PINOT

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 20 DEC. 2010

Publié

le : 20 DEC. 2010



Le Maire,

Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 15 DECEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Décembre 2010

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,  
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD,  
M. Gérard ALLIGUIÉ, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT,  
Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, M.  
Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Franck  
ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian  
TAUPIN.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. PINOT,  
Mlle Valérie GHARBI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Jacques  
FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ  
qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée  
autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements,
- mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

En pratique, elles apportent une participation financière aux familles qui inscrivent leurs enfants  
dans un centre de loisirs sans hébergements.

- Dans un souci de simplification et de commodités financière pour les familles, il a été décidé que la participation de la Caisse d'Allocations Familiales serait préalablement déduite du tarif voté en Conseil Municipal, à charge pour la ville de se faire compenser par la CAF.

Dans le cadre de ce mécanisme, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne propose une  
convention d'objectifs de financement prestation de service 2011/2013 qui a pour objet de :

- prendre en compte les besoins des usagers
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 24  
votants : 27

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
POUR LA  
SIGNATURE DE LA  
CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT  
PRESTATION DE  
SERVICE « ACCUEIL  
DE LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT »  
AVEC LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES**


Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 20 DEC. 2010

Publié

le : 20 DEC. 2010

Le Maire,  
  
Thierry PINOT



**Dans cette perspective, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :**

- ⇒ **signer la « Convention d'objectifs de financement prestation de service, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) » entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne et la Ville de L'Aigle ;**
- ⇒ **encaisser les versements de la prestation de service A.L.S.H.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

**Thierry PINOT**



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 15 DECEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 24  
votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Décembre 2010

**OBJET :**

**VOTE DES  
TARIFS FOIRE-  
EXPOSITION  
DES QUATRE  
JOURS DE  
L'AIGLE**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

**Absents ou excusés :** Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs concernant les stands retenus lors de la Foire-Exposition des Quatre Jours de L'AIGLE (voir annexe).

Dans cette nouvelle version, la ville valide le principe de gratuité de l'électricité. De plus, un effort est consenti envers les petits exposants en diminuant les tarifs des stands.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

**- SE PRONONCE favorablement sur les tarifs tels que mentionnés sur**

**l'annexe jointe à la présente délibération.**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 20 DEC. 2010

Publié

le : 20 DEC. 2010


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

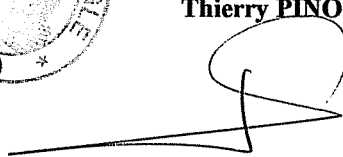
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

**Thierry PINOT**

  
Le Maire,  
**Thierry PINOT**







m<sup>e</sup> 98/10

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 15 DECEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **29**  
présents : **24**  
votants : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Décembre 2010

**OBJET :**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

**VOTE DES  
TARIFS FETES  
FORAINES -  
QUATRE  
JOURS DE  
L'AIGLE**

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre de la gestion des fêtes foraines, la société « Nouveaux Marchés de France » est habilitée à percevoir les tarifs d'occupation du domaine public. En vertu du contrat qui a été signé avec la Ville de L'AIGLE, les tarifs se définissent comme suit :

- 0,50 € par m<sup>2</sup> et par jour d'occupation.

Dans la mesure où ce tarif présentait certains inconvénients, il est proposé une variante pour la fête foraine des Quatre Jours de L'AIGLE (voir annexe)

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **20 DEC. 2010**

Publié

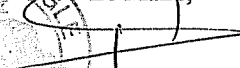
le : **20 DEC. 2010**

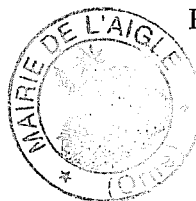
**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

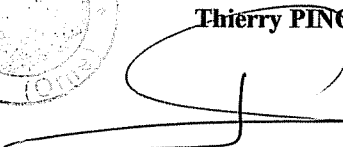
**- SE PRONONCE favorablement sur les tarifs ci-dessus définis ainsi que sur ceux mentionnés sur l'annexe jointe à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**

Le Maire,  
  
**Thierry PINOT**







point n° 6

n° 98/10.

### Tarif fête foraine 4 jours de l'Aigle

Taux TVA 13,6

Manège enfant de 6 à 10 mètres de diamètre	Forfait par Jour		Pour 4 jours T.T.C 120,00 €
	H.T 26,409 €	T.V.A 3,59 €	

Stand , baraque ,machine a sous	Au mètre linéaire par jour		Pour 4 jours T.T.C 6,00 €
	H.T 1,320 €	T.V.A 0,18 €	


Manège > 10 mètres de diamètre	Forfait par Jour		Pour 4 jours T.T.C 360,00 €
	H.T 79,225 €	T.V.A 10,77 €	

Stand plus de 150m²	Forfait par Jour		Pour 4 jours T.T.C 320,00 €
	H.T 70,422 €	T.V.A 9,58 €	

Pour les cas n'entrant dans aucune de ces catégories	Au M² par jour.		Pour 4 jours T.T.C 2,00 €
	H.T 0,440 €	T.V.A 0,06 €	

MAIRIE DE L'AIGLE, le 15 DEC. 2010

*Le Maire*



Thierry PINOT.

3

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 15 DECEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **29**  
présents : **24**  
votants : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Décembre 2010

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNEE AU  
MAIRE POUR LA  
SIGNATURE DE  
L'ACTE DE  
VENTE DE  
L'IMMEUBLE  
RABEL**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Par délibération du 24 Février 2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à signer l'acte d'acquisition concernant l'immeuble ci-dessous référencé :

- Section AN 530 rue Porte Rabel 20 a 39 ca
- Section AN 498 rue Porte Rabel 02 a 16 ca.

Cette acquisition s'effectuait dans le cadre du montage technico financier visant à maintenir l'entreprise IMV sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'AIGLE. La ville a pris au terme de plusieurs réunions l'engagement de racheter :

- soit directement, et ce fut le cas pour le site IMV rue Porte Rabel
- Soit indirectement au travers de l'Etablissement Public Foncier de Normandie les immeubles d'IMV localisés Rue Clémenceau et Rue de la Mérillière.

La concrétisation de cette délibération trouva son achèvement au travers de l'acte de vente signé le 28 juin 2010 par la Ville de L'AIGLE et Monsieur Keller représentant la société IMV pour le rachat des immeubles Rue Porte Rabel.

Depuis, l'objectif de la ville de L'AIGLE était sans conteste de remettre sur le marché immobilier cet ensemble. Différents contacts ont été pris avec des potentiels acquéreurs. Finalement un compromis de vente a été signé entre Monsieur Le Maire et la société d'exploitation des roulements ROULTEX basée 19 rue de Stalingrad à BOBIGNY, représentée par Madame Kastner.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **20 DEC. 2010**

Publié

le : **20 DEC. 2010**

Le Maire,

**Thierry PINOT**



Avant qu'il ne soit procédé au vote, Monsieur SARTHOUT déclare ne pas y prendre part.

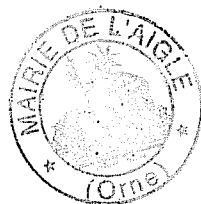
**Le Conseil Municipal,  
Par 26 voix POUR,**

**- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de vente pour la cession de l'immeuble ci-dessus référencé.**

**- DIT que le prix inscrit dans le compromis de vente s'élève à 353 000 €.**

**- DIT que les crédits seront ouverts à l'article 01 2111 223 990 du budget général de la Ville de L'AIGLE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

m=96/10

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 15 DECEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **29**  
présents : **24**  
votants : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Décembre 2010

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNEE AU  
MAIRE POUR LA  
SIGNATURE DU  
CONTRAT DE  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC  
POUR  
L'ORGANISATION  
DE LA FOIRE-  
EXPOSITION DES  
QUATRE JOURS  
VILLE DE L'AIGLE**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Conformément à la réglementation, le rapport de Monsieur le Maire (annexé à la présente) explicitant son choix a été transmis préalablement aux Conseillers Municipaux de sorte que chaque membre ait le temps de prendre connaissance de tous les éléments ayant guidé la réflexion.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**Par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes PROSARPIO, GAGEZ, LENOTRE, MM. GOUSSIN, FRENEHARD, COUSIN, TAUPIN),**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation avec la Société Nouveaux Marchés de France pour l'organisation de la Foire-Exposition des Quatre Jours de L'AIGLE.**

Certifié exécutoire

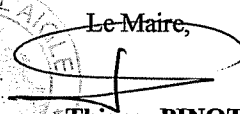
transmis à la Sous-Préfecture :



le : **20 DEC. 2010**

Publié

le : **20 DEC. 2010**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Le Maire,  
  
Thierry PINOT

  
Thierry PINOT  


**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

**OBJET :**

**CHOIX DU DELEGATAIRE  
DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT**

**AUTORISATION DONNEE  
AU MAIRE POUR LA  
SIGNATURE DU  
CONTRAT DE  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 15 DECEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

29

24 Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Décembre 2010

27 **PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,  
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD,  
M. Gérard ALLIGUIÉ, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT,  
Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, M.  
Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Franck  
ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian  
TAUPIN.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. PINOT,  
Mlle Valérie GHARBI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Jacques  
FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ  
qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;
- Vu le rapport de la Commission d'Ouverture des Plis présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse de celles-ci ;
- Vu le rapport du Maire présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;

Les membres du Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, décident par délibération :

La procédure suivie a conduit successivement :

- à une insertion dans deux publications conformément au CGCT ;
- à l'ouverture des plis le 7 mai 2010 par la Commission d'Ouverture des Plis ;


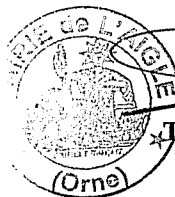
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 20 DEC. 2010

Publié

le : 20 DEC. 2010

Le Maire,  
  
Thierry PINOT  


- au choix, dans un premier temps, de 5 sociétés candidates puis à l'enregistrement de 3 propositions ;
- à la décision, prise sur proposition de la Commission d'Ouverture des Plis, de poursuivre la discussion avec les sociétés Lyonnaise des Eaux, Véolia et Ternois Epuration ;

Chaque Conseiller Municipal a reçu un rapport (annexé à la présente) analysant les offres des trois sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société **Lyonnaise des Eaux** pour un contrat de 6 ans avec les exigences suivantes :

- L'ordonnancement et la traçabilité des opérations de contrôle et d'interventions,
- Une mise en place d'un S.I.G. (plan des réseaux) avec mise à jour annuelle + accès internet,
- Un devoir d'information, d'avis et de conseil.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de délégation de service public de distribution d'eaux usées avec la société **Lyonnaise des Eaux** portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes ;
- de déléguer à Monsieur le Maire la fixation, par un règlement de service, des relations précises entre la Commune, la société **Lyonnaise des Eaux** et les usagers.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation avec la société SUEZ LYONNAISE DES EAUX pour la gestion de l'assainissement des eaux usées de la Ville de L'AIGLE, selon les conditions définies ci-dessus.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

**Thierry PINOT**



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 15 DECEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Décembre 2010

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 24  
votants : 27

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
POUR MANDATER  
LES CREDITS  
D'INVESTISSEMENT**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dispose jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans le souci d'assurer la continuité de la réalisation des travaux d'investissement, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**


Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 20 DEC. 2010.

Publié

le : 20 DEC. 2010.

Le Maire,  
  
Thierry PINOT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Thierry PINOT

front n° 1  
n° 93/10



DM N° 4 INVESTISSEMENT VILLE 2010

DEPENSES		Descriptif	Budget primitif 2010	Dépenses définitives	Crédits restants	Nouveaux crédits sollicités
catégories budgétaires						
2188	158	402	0,00	1 710,00	0,00	1 710,00
2188	156	990	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
205	156	107	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
2188	135	401	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
2188	128	209	0,00	1 351,00	0,00	1 351,00
2188	215	304	0,00	1 235,00	0,00	1 235,00
2182	159	401	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00
2031	239	990	40 000,00	36 398,00	3 602,00	0,00
<b>TOTAL</b>					<b>3 602,00</b>	<b>7 295,00</b>

RESTE A FINANCER

67 694,00

RECETTES		Budget primitif 2010	RECETTES
catégories budgétaires			
13	1318	0,00	40 000,00
13	1318	0,00	15 862,00
13	1323	0,00	7 200,00
13	1341		2 646,00
13	1341		1 986,00
<b>TOTAL</b>			<b>67 694,00</b>

NOUVELLES RECETTES

67 694,00



15 DEC. 2010

Le Maire

Thierry PINOT